

CD26 FFCAM – Saison 2024-2025
Assemblée Générale Ordinaire
25 novembre 2025
Compte-rendu

1. Convocation – Présence - Vote

- Tous les douze clubs ou associations affiliées à date à la FFCAM de la Drome ont été convoqués.

Présents, 11/12 clubs (cf émargement, annexe 9) :

- CAF Crest Val de Drôme (Jean-Luc Chambault, Marie-Hélène Touzalin)
- CAF Montélimar (Laurent Barbançon, Bernard Chevigny)
- CAF Romans (Michel Blecic, Jean-François Leroy)
- CAF Valence (Philippe Crivello, Patrick Lambert)
- CAF Vercors Sud (Arnaud Thollet)
- CAF Saoû Synclinal (Jean-Marc Belle, Vincent Meirieu)
- Densité Valence (Éric Verrien)
- Les caillasses de die (Rémi Dupuis)
- Groupe Alpin Drômois GAD (Armand Gueyte, Manu Ibarra)
- Club d'escalade de Buis les Baronnies CEBB (Eric Michon, Maël Hardy)
- Club Silex, par procuration à Bernard Chevigny, président du CD26 FFCAM

Invités présents :

- Vincent Rasclé, Conseiller départemental délégué au sport de nature Conseiller départemental du canton de Montélimar 1
- Emilie Dedieu, Coordinatrice de la politique sports de nature Service Environnement Sports Nature
- DTT Drome-Ardèche : Damien Délétraz DDT Escalade + Patrice Martel DTT Vélo de Montagne
- Kim Chapuis – CD26 Agent de développement

Excusés :

- Département : Franck Soullignac, Véronique Pugeat, Eric Phélippeau
- FFRP Drome : Dominique Sibeud

Absents : CAF Grand Serre

Rédacteur du compte rendu : Jean-François Leroy

Chaque club dispose d'une voix.

2. Ordre du jour.

1. Pouvoirs reçus
2. Approbation procès-verbal Assemblée générale du 26 novembre 2024 + *Vote à main levée*
3. Rapport annuel d'activité + *Vote à main levée*
4. Présentation comptes de l'exercice 2024-2025 et avis vérificateur + *Vote à main levée*

5. Présentation du projet de budget pour l'exercice 2025-2026 + *Vote à main levée*
6. Présentation du projet de budget pour l'exercice 2026-2027 (*information*)
7. Présentation du plan de développement territorial 2026-2028 du CD26 FFCAM + *Vote à main levée*
8. Présentation du projet de cotisation pour l'exercice 2026-2027 + *Vote à main levée*
9. Proposition de motion + *vote à main levée*
10. Représentation du CD26 à l'Assemblée Générale Fédérale des 14-15 mars 2026 + *Vote à main levée*
11. Rendez-vous et objectifs 2026 (*Information*)
12. Élection des membres au comité directeur + *Vote à main levée*
13. Désignation du vérificateur aux comptes (*Information*)
14. La parole aux élus et aux représentants des institutions et fédérations
15. Questions diverses - Clôture de l'AG

3. Pouvoir reçu

- Un, pouvoir du Club de Silex à Bernard Chevigny, cf annexe 10

4. Approbation procès-verbal Assemblée générale du 26 novembre 2024

Vote : Pour = 11, Abstention = 0, Contre = 0

5. Rapport annuel d'activité (Annexe 1) présenté par les membres du CODIR, pilotes des différents axes

En résumé :

Axe 1 - Coordination de la gestion des SNE : J.M. Belle

- Le changement d'Agent de Développement en octobre 2025, avec l'arrivée de Kim Chapuis, marque une étape importante pour la gestion des Sites Naturels d'Escalade (SNE). Six EPCI ont désormais la compétence « escalade », et une septième est en voie de l'adopter.
- La majorité des territoires compétents disposent d'accords de délégation (13, dont 12 par des clubs affiliés à la FFCAM). Les conventions d'usage, transférant la responsabilité des propriétaires vers les EPCI, progressent avec un rôle de médiation assuré par le comité.
- Le comité doit décider de l'avenir des topos (Tome 2 et 3), lutter contre les topos commerciaux et finaliser la réédition du topo « Drôme provençale ». Un portail d'information sur les SNE sera créé, et des panneaux et signalétiques sont installés sur les falaises conventionnées en collaboration avec le Département.
- La vente des topos est une composante fondamentale du modèle économique du CD 26 : prise en charge partielle du salaire de l'agent de développement, soutien aux clubs pour l'entretien des voies d'escalade dont ils ont la charge.

Axe 2 : Formation et sécurité : B. Chevigny

- Adoption généralisée des nouveaux cursus, avec un réseau d'instructeurs majoritairement présent dans la Drôme ; les manques ponctuels (escalade, Vélo de montagne) sont comblés grâce au soutien du CD07.
- Les représentants drômois et ardéchois sont impliqués dans les instances fédérales ; de nombreuses actions de formation ont été menées en 2024–2025 (randonnée, UFCA, secours

en milieu isolé, neige/avalanches et réussir sa sortie en sports de neige, communication sur les nouvelles accréditations).

- *Une action spécifique dédiée à la prévention et à la sécurité reste à lancer et devra être intégrée au prochain plan de développement, en tenant compte de la volonté de la fédération de reprendre la main sur ce sujet.*

Axe 3 : Développement de la vie associative et des activités : B. Chevigny

- Les effectifs restent globalement stables après plusieurs années de hausse, mais on observe de fortes disparités entre clubs en début de saison 2025–2026.
- Le taux de non-renouvellement est préoccupant (40 % en 2024–2025, +7 points en dix ans), lié à l'attractivité limitée des activités, à la baisse d'implication bénévole, à l'autonomie croissante des pratiquants et au contexte économique. L'encadrement insuffisant affecte également l'attractivité.
- Le CD a organisé le rassemblement annuel « poudre et peaux » avec une valorisation de l'apport des encadrants (prise en charge d'une partie de l'hébergement), mais certaines actions n'ont pas eu lieu faute de volontaires.
- *Une réflexion sur le modèle de développement sera intégrée au plan 2026–2028. La question de savoir ce que recouvre un comité territorial reste à traiter*

Axe 4 : Développement des actions en faveur de la protection du milieu : J.F. Leroy

- Le CD26 affirme son engagement pour la protection du milieu montagnard et participe activement aux instances locales de concertation (CDESI, CESAN de Saoû, comité de gestion de la forêt de Saoû, CSN2M) pour concilier pratiques sportives, aménagement du territoire et prévention des conflits d'usage.
- Le CD26 contribue aux démarches de protection de la faune (vautours, gypaète) via les commissions Archiane et Cotech Alpes, et a intégré un module « milieu montagnard » à l'UFCA. Certaines actions de sensibilisation ont été reportées à 2025–2026 pour raisons organisationnelles et financières.
- La mise en place de référents « milieu montagnard » dans plusieurs clubs facilitera les projets futurs, et le CD26 veille à réduire l'impact environnemental de toutes ses actions en tenant compte des spécificités du milieu naturel.

Axe 5 : Jeune et éducation : M.H. Touzalin

- Marie Héléne Touzalin, nouvelle présidente de la commission fédérale Jeunes.
- Le département compte 9 écoles d'escalade (6 labellisées), 6 écoles d'aventure (2 labellisées) et 1 école de ski, regroupant 481 jeunes. Les écoles d'escalade sont majoritairement encadrées par des moniteurs professionnels avec gestion bénévole, tandis que les écoles d'aventure reposent entièrement sur les bénévoles.
- Quinze écoles ont validé leur bilan pour bénéficier des subventions fédérales. Les critères ont été révisés en 2025 et seront ajustés pour 2026, avec un reporting allégé. L'absence de subvention FDVA en 2025 fragilise l'équilibre financier des écoles.
- Le CD prévoit un soutien aux responsables pour augmenter le nombre d'écoles labellisées et développer la formation des jeunes jusqu'au niveau « initié ». Aucun rassemblement jeunes n'a eu lieu cette année, mais un projet type Camp 4 est prévu pour 2026-2027.

Axe 6 : Communication et relations institutionnelles : J.F. Leroy

- Le CD26 FFCAM doit être clairement identifié comme un acteur majeur des activités de pleine nature et du soutien aux clubs, mais souffre actuellement d'un déficit de reconnaissance.
- Le site internet n'a pas évolué et la lettre d'information a été suspendue malgré un bon démarrage. Les événements récents ont révélé un manque de visibilité, que le comité prévoit de corriger en 2026 par l'acquisition de supports de communication.
- Freins principaux : manque de temps bénévole et besoin de montée en compétences

Vote : Pour = 11, Abstention = 0, Contre = 0

6. Aspects financiers

6.1. Présentation comptes de l'exercice 2024-2025 et avis du vérificateur (annexes 4 et 5) par le Trésorier, Jean Luc Chambault.

- Le compte de résultat fait apparaître un excédent de 24 933 euros pour des recettes de 125 572 euros.
- Ces comptes ont été certifiés par Sophie Leyval, Vérificatrice aux comptes.

Vote : Pour = 11, Abstention = 0, Contre = 0

6.2. Présentation du projet de budget pour l'exercice 2025-2026 (annexe 6) par le Trésorier, Jean Luc Chambault.

- Ce projet de budget s'établit à : 147 370 euros.
- Un budget marqué par les coûts de réédition du topo des Baronnie. Le financement LEADER est complexe, mais il contribue fortement à son financement. Qu'en sera-t-il pour le financement des deux topos suivants ?
- Un benchmark montre que la trésorerie du comité est légèrement en deçà de celle des autres comités sports de nature employeurs, de la Drôme. L'objectif est de se constituer un niveau de trésorerie proche du budget annuel récurrent, soit de l'ordre de 90 000 € afin de se prémunir au mieux d'une perte ponctuelle de subvention.

Vote : Pour = 10, Abstention = 1, Contre = 0

6.3. Présentation du projet de budget pour l'exercice 2026-2027 (annexe 7) par le Trésorier, Jean Luc Chambault ((Information)

- Ce projet de budget s'établit à : 103 600 euros.
- Il correspond à un budget standard.

6.4. Présentation du projet de cotisation pour l'exercice 2026-2027 par le Président, Bernard Chevigny

- L'assemblée retient la proposition, du comité directeur, de porter la cotisation départementale à 2,2 euros, soit une augmentation de 0,1 euros pour la saison 2025-2026.
- Pour mémoire, elle est de 2,1 € pour la saison 2025-2026.

Vote : Pour = 11, Abstention = 0, Contre = 0

7. Présentation du plan de développement territorial (PDT) 2026- 2028 du CD26, cf annexe3

Les réponses au questionnaire des clubs sur leurs attentes vis-à-vis du comité sont intégrées dans ce PDT. Une remarque générale ressort : le comité communique peu sur ses actions. Le PDT est associé à un plan d'actions temporel et à un tableau de bord, sous format Excel, mis à jour régulièrement et partagé.

Le PDT en résumé :

Axe 1 : Coordonner les clubs, affiliés FFCAM ou non, et les gardiens de site dans la gestion des SNE

- Stabiliser l'organisation de gestion des SNE et finaliser les accords de délégation et conventions d'usage avec les propriétaires et collectivités.
- Mettre en place une dynamique régulière entre clubs, collectivités, gardiens et partenaires pour assurer une gestion partagée et durable.
- Accompagner les clubs dans leurs besoins techniques et matériels : commandes d'équipement, stages d'ouverture, entretien et sécurisation des sites.
- Développer une information transparente (site CD26, topos, actualités des sites), lutter contre les topos privés mercantiles et promouvoir les actions bénévoles.
- Renforcer les collaborations avec la FFCAM, la LPO, l'ONF, le CEN, les Parcs, les chasseurs et autres acteurs pour garantir une cohabitation harmonieuse entre escalade et préservation des milieux naturels.

Axe 2 : Formation et sécurité

- Informer et accompagner les clubs sur l'accréditation des cadres et organiser localement les formations nécessaires pour les pratiquants et les encadrants.
- Mutualiser les ressources de formation sur le territoire Drôme-Ardèche afin de proposer des réponses adaptées tout en limitant les déplacements.
- Soutenir les clubs par des aides possibles et animer la démarche « Prévention sécurité » pour favoriser sa mise en place dans l'ensemble du département.
- *Recenser ou proposer des tutoriels sur la formation des cadres dirigeants, en s'inspirant de ce qui se fait dans d'autres clubs ou CT.*
- *Les soutiens apportés aux cadres dirigeants doivent également exister en dehors des temps de travail. Le parrainage mis en place pour les clubs nouvellement affiliés devrait pouvoir être généralisé : entraide entre comité et clubs, hot-line à envisager.*

Axe 3 : Développement de la vie associative et des activités.

- Développer de nouveaux événements pérennes tout en renforçant la visibilité des grands rendez-vous nationaux. Accompagner la diversification et le développement maîtrisé des clubs, notamment via l'identification de leurs besoins et la valorisation du bénévolat.
- Renforcer les partenariats, en particulier avec des fournisseurs d'équipements, pour soutenir les adhérents drômois.
- *Le CAF Vercors Sud envisage de se développer sur l'activité randonnée.*
- *Pour mémoire, week-en 14-17 mai, rassemblement VTT à Die*

Axe 4 : Développement des actions en faveur de la protection du milieu

- Renforcer la participation locale en collaborant avec les instances et commissions dédiées à la protection de la montagne, tout en sensibilisant les adhérents aux bonnes pratiques environnementales.
- Accompagner les clubs dans la réduction de leur empreinte carbone en promouvant la mobilité douce et des démarches écoresponsables, comme la mutualisation ou la réparation du matériel.

- Encourager l'organisation d'activités et d'événements durables et soutenir les actions de préservation, de gestion et de restauration des milieux naturels de montagne.

Axe 5 : Vers une montagne accessible et inclusive

- S'engager à soutenir et dynamiser les clubs en structurant durablement les écoles de sport, en formant encadrants et jeunes, et en facilitant l'accès des jeunes à la montagne grâce à des dispositifs et partenariats innovants.
- Promouvoir la place des femmes dans la montagne et la gouvernance sportive en renforçant la parité, la formation, la sensibilisation et la valorisation des réussites féminines.
- Agir pour un environnement sportif respectueux et inclusif en luttant contre les violences sexistes et sexuelles et en favorisant l'accès des personnes en situation de handicap grâce à des pratiques adaptées et des collaborations spécialisées.
- *Proposer régulièrement des webinaires sur ces thèmes.*
- *Réfléchir à des aménagements au pied des voies pour les grimpeurs ou accompagnants en situation de handicap.*
- *Envisager une journée départementale des sports adaptés, avec le soutien de la Fédération.*

Axe 6 : Communication et relations institutionnelles.

- Valoriser l'identité du CD26 en promouvant une image moderne, inclusive et fidèle aux valeurs partagées du territoire.
- Renforcer la communication et la visibilité en collaborant avec les médias et en utilisant des outils numériques pour diffuser les actions locales.
- Développer des partenariats et promouvoir une vision éthique et durable en soutenant les initiatives responsables, la sécurité, la formation et la protection des territoires de montagne.

Vote : Pour = 11, Abstention = 0, Contre = 0

8. Proposition de motion

- Aucune motion n'a été déposée à date.
- Pour mémoire, RI : « ... les propositions de motions des clubs, établissements destinés à être soumises à l'assemblée générale doivent être adressées au président du Comité départemental au moins 30 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale... ».

9. Rendez-vous et objectifs 2025-2026 (Information)

- 30 janvier – 1er Février, Poudre et Peaux, Champsaur, Saint-Michel de Chaillol
- 17 janvier, AG Comité régional Aura à Valence
- 14-15 mars, AG fédérale, penser aux procurations
- 24 novembre AG – La relève doit se préparer
- Poursuite du Projet « Gestion SNE »
- Dates à définir :
 - Formation premiers secours adaptés à la montagne
 - Rassemblement Environnement, VTT et randonnées
 - Action QLMB : « Sous les étoiles » 2026 « Les paysages dans le temps, un lien qui compte » 2027
 - Journée d'échanges CD26 - Clubs Drômois

10.Représentation du CD26 à l'Assemblée Générale Fédérale

- Pour la 154 ème assemblée générale fédérale se tiendra les 14 et 15 mars 2025 à Bayonne. Le CD26 FFCAM sera représenté par Jean-François Leroy

Vote : Pour = 11, Abstention = 0, Contre = 0

11.Élection de nouveaux membres au sein du comité directeur

- Candidature Armand GUEYTE -GAD groupe alpinisme drômois, cf annexe 9

Vote : Pour = 10, Abstention = 1, Contre = 0

- Bernard Chevigny insiste sur l'importance de candidater pour assurer la relève de tout ou partie des membres du comité actuel à la fin de leurs mandats de 4 ans.
- Pour mémoire, RI : « ... Les candidatures au comité directeur doivent parvenir au président au minimum 15 jours avant l'assemblée générale. »

12.Désignation du vérificateur aux comptes

- Le comité directeur informe l'assemblée que Sophie Leyval a accepté d'être reconduite comme Vérificatrice aux comptes pour la saison 2025-2026.

Vote : Pour = 11, Abstention = 0, Contre = 0

13.La parole aux élus et aux représentants des institutions et fédérations

- Vincent Rascle souligne l'importance de sa présence sur le terrain et lors de l'AG pour mieux connaître la vie des comités départementaux.
- Il remercie tous les bénévoles et salariés des clubs et du comité pour leur travail accompli.
- L'AG témoigne d'un CD26 FFCAM pleinement investi.
- De nouvelles rencontres sont envisageables pour mieux se connaître.

14.Question diverse

- Néant

Ouverture l'Assemblée Générale à 19:40, clôturée à 21 :40

Le Secrétaire

Jean-François Leroy



Le Président

Bernard Chevigny



Annexe 1

18 novembre 2025



Comité Directeur du Comité Départemental Drôme FFCAM Rapport Moral pour l'Assemblée Générale du 25 Novembre 2025

1/Introduction.

La saison 2024-2025 est la dernière réalisée sous couvert de ce premier Plan de Développement (PDT).

Le prochain doit être établi et présenté à l'assemblée générale 2025 pour une mise en œuvre sur la période 2026-2028, nous permettant ainsi d'être en phase avec la fin de l'olympiade de l'équipe fédérale actuelle.

Le présent rapport moral reprend la structure du PDT et précise, pour les différents axes, l'avancement des actions définies.

En annexe 1 figure un état d'avancement des actions prévues au PDT.

2/Axe 1 : Coordination de la gestion des SNE.

Avancement du projet

Changement d'Agent de Développement

Mathias Penar, agent de Développement recruté en octobre 2023 a quitté ses fonctions le 9 octobre 2025. Une nouvelle Agent de Développement, Kim Chapuis, a rejoint le comité le 1er octobre 2025, dans le but de poursuivre notamment les missions sur la gestion des Sites Naturels d'Escalade.

Prise de compétence par les EPCI

Avant la signature d'un accord de délégation et des conventions d'usage permettant d'accéder aux Sites Naturels d'Escalade, les EPCI doivent voter la prise de compétence escalade. 6 EPCI ont maintenant pris la compétence, à savoir :

- Diois ;
- Royans-Vercors ;
- Baronnie en Drôme provençale ;
- Crestois et Pays de Saillans ;
- Val de Drôme ;
- Valence Romans Agglomération (en mars 2025).

La communauté de communes Dieulefit-Bourdeaux souhaite voter cette prise de compétence en décembre 2025, le travail a été amorcé en ce sens.



Signature des accords de délégation et accords d'usage

Les accords de délégation sont signés sur 5 des 6 EPCI ayant pris la compétence escalade, les derniers étant ceux de la Communauté de Communes du Val de Drôme en Biovallée. L'Agglomération Valence Romans Agglo, du fait de sa prise de compétence récente, n'a pas encore pu procéder à la signature de ces accords de délégation. La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux prépare également la signature des accords de délégation sur son territoire.

A ce jour, 13 accords de délégation sont signés dont 12 par des clubs affiliés à la FFCAM et 1 par une association non affiliée (CLIPPE).

La signature des conventions d'usage actant le transfert de responsabilité du propriétaire vers l'EPCI fait suite à celle des accords de délégation.

Des conventions d'usage sont ainsi proposées aux différents propriétaires des falaises, accès et parkings par les Communautés de Communes. Le Comité vient en appui aux EPCI si cela s'avère nécessaire, notamment en cas de besoin de médiation et de concertation spécifique. Certains propriétaires peuvent faire le choix de refuser l'accès à leurs parcelles, interdisant ainsi la pratique de l'escalade.

Statuer sur le futur des topos

Au regard du travail élaboré pour la réédition du Topo « Drôme Provençale », il nous faut prochainement réfléchir à la suite à donner concernant les topos Tome 2 et Tome 3. Pour le topo Tome 2, quelle stratégie adopter, sachant qu'un topo Hybride existe sur les Falaises du Royans, réalisé et édité par Romain Gendet. Compte tenu de cette situation, le Tome 2 se vend beaucoup moins bien. Nous devons donc réfléchir à l'intérêt d'éditer un topo complet avec l'ensemble des falaises en question. Nous avons encore du stock pour cet ouvrage, nous pouvons donc y travailler sereinement.

Pour le Tome 3, le dernier ouvrage édité, nous avons encore du stock, celui-ci se vend très bien. Il nous faudra aussi réfléchir à sa réédition, mais nous avons encore un peu de temps.

Il serait important aussi de réfléchir et travailler à la réalisation de topos numériques. Nous devons lancer le débat sur le sujet qui est incontournable, au regard de son développement de plus en plus répandu.

Nous devons aussi travailler au sein du Comité sur l'existence des topos dit « Pirates » qui s'invitent sur de nombreux territoires. Ces éditeurs de topo, plagiant sans scrupules et sans vergogne, à des fins mercantiles, doivent être combattus et recadrés. Nous devons nous rapprocher de personnes qualifiées tels des juristes. Notre Fédération doit nous accompagner et nous soutenir dans cette démarche afin de sauvegarder et de faire respecter notre méthode de gestion des Falaises, au travers de la responsabilité des clubs et leur engagement bénévoles.

Réédition du topo "Drôme provençale"

La réédition du Tome 1 a été lancée courant 2025, en lien étroit avec le Club d'Escalade de Buis-les-Baronnies (CEBB) et l'Association Greenspits. Une demande de subvention auprès du programme LEADER a été réalisée, permettant de couvrir 50% des dépenses. Les autres co-financements sont assurés par le Comité (20%), le Département, la Communauté de Communes des Baronnies en Drôme provençale, le CEBB, la Commune de Mollans-sur-Ouvèze.

Des choix ont été faits concernant les sites à valoriser dans ce topo, ainsi que sur les informations à faire figurer. Un premier travail sur la charte graphique a été réalisé et sera partagé prochainement aux partenaires financiers.

Le CEBB et Greenspits se chargent d'assurer la remontée des informations sur les SNE concernés, et de proposer du contenu. Le Comité coordonne l'ensemble du travail et assure le lien avec la prestataire graphiste. Un travail sera également effectué au sujet de la propriété intellectuelle du topo, et une nouvelle convention de rétribution des ventes du topo.

Mise en place d'un portail d'information

Ce portail n'est à ce jour pas créé, cependant il est envisagé que cette information soit disponible sur le site internet du comité. Ce sujet sera abordé avec les clubs référents lors du prochain COPIL SNE prévu en décembre. Une réflexion sur le contenu sera construite avec les membres du COPIL, afin de pouvoir publier ensuite l'information en ligne.

Panneaux d'information sur les SNE

Un important travail depuis déjà quelques années, a été réalisé en collaboration avec le Service Sport Nature du Département et les Clubs respectifs pour équiper les Sites d'escalade de la Drôme de panneaux signalétiques et d'informations sur la pratique. Le financement de la réalisation et de la pose est porté par le Département. Les panneaux et les bornes sont mises en place sur les Falaises conventionnées. A ce jour, une réflexion a été lancée pour les Falaises d'Omlèze, de Vercheny, des Auberts et de Chastel Arnaud.

Relations avec les organismes naturalistes et les chasseurs

Le comité a participé à plusieurs instances locales au sujet de la conciliation des usages, en particulier sur les relations entre grimpeurs et naturalistes, à savoir :

- la commission Archiane ;
- la CESAN (Commission Espèces Sauvages et Activités de Nature) à Saoû ;
- le suivi des Appels à Manifestation d'Intérêt concernant les SNE (Saint-Moirans, Vercheny, Cime du Mas, Rocher Saint-Julien) ;
- la Commission Equipement Escalade du Parc Naturel Régional du Vercors ;
- la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires du Département de la Drôme.

Annexe 2 : Effectifs Périmètre CD 26.

30/10/2025

Comparaison des effectifs à une date choisie														
Dates de comparaison : 30/10/2025 / 30/10/2024. N° département : 26														
Club	Inactif	Affiliation	Nouveaux		Non ren.		Hommes		Femmes		Adhérents			
			N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	%	N-1 Fin exo
2600 - VALENCE		1988	132	108	178	166	255	227	210	158	465	385	20.8 %	484
2601 - DENSITE AFFILIE FFCAM		2015	26	33	45	46	52	60	32	32	84	92	-8.7 %	100
2602 - GROUPE ALPIN DROMOIS - GAD AFFILIE FFCAM		2024	2	0	13	10	5	5	2	6	7	11	-36.4 %	10
2610 - ROMANS		1989	53	76	166	155	166	205	117	137	283	342	-17.3 %	387
2612 - LES MAINS EN L'AIR AFFILIE FFCAM	x	2019	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0		0
2615 - LES CAILLASSES AFFILIE FFCAM		2024	68	61	95	92	66	63	51	57	117	120	-2.5 %	144
2617 - CLUB ESCALADE BUIS LES BARONNIES AFFILIE FFCAM		2024	40	66	93	62	71	62	48	69	119	131	-9.2 %	172
2620 - MONTELMAR		1990	51	57	97	101	89	98	73	81	162	179	-9.5 %	201
2640 - CREST VAL DE DROME		1983	174	129	273	274	204	209	211	190	415	399	4.0 %	508
2641 - SAOU SYNCLINAL		1987	23	12	28	32	34	26	22	12	56	38	47.4 %	60
2642 - VERCORS SUD		2008	15	14	42	68	22	15	10	13	32	28	14.3 %	59
2646 - CLUB SILEX AFFILIE FFCAM		2025	1	33	13	0	16	22	6	11	22	33	-33.3 %	29
2653 - DU GRAND SERRE		2010	38	40	31	48	44	30	36	37	80	67	19.4 %	74
Totaux Dép. 26 DROME			623	629	1074	1056	1024	1022	818	803	1842	1825	0.9 %	2228
Totaux Rég. 84 AUVERGNE-RHONE-ALPES			623	629	1074	1056	1024	1022	818	803	1842	1825	0.9 %	2228
Totaux Généraux			623	629	1074	1056	1024	1022	818	803	1842	1825	0.9 %	2228

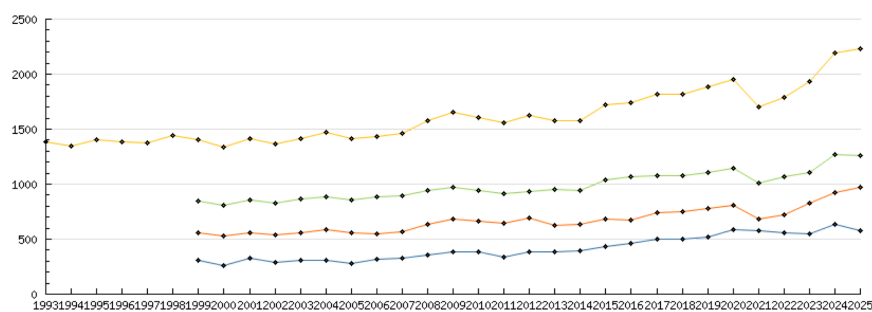
CD 26 FFCAM - AG du 25 novembre 2025 - Rapport Moral

14/19

Annexe 3 : Évolution des adhésions Périmètre CD 26

30/10/2025

Evolution des effectifs au 30 Septembre														
Non-renouvelés : N, Abonnés LMA : N, N° département : 26														

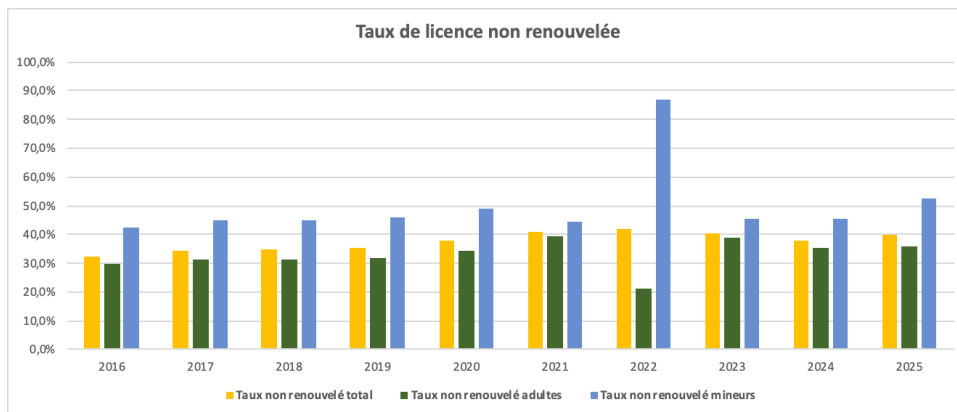


	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Effectif total	1718	1741	1821	1821	1881	1950	1700	1787	1929	2195	2228
Effectif jeune	432	461	502	499	518	583	577	557	548	633	579
Effectif homme	1040	1068	1077	1074	1103	1144	1014	1067	1104	1273	1258
Effectif femme	678	673	744	747	778	806	686	720	825	922	970

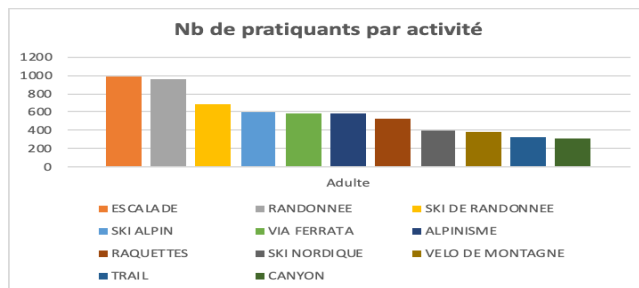
CD 26 FFCAM - AG du 25 novembre 2025 - Rapport Moral

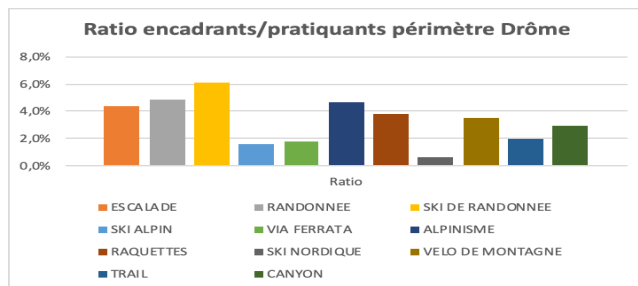
15/19

Annexe 4 : Taux de licence non renouvelée.

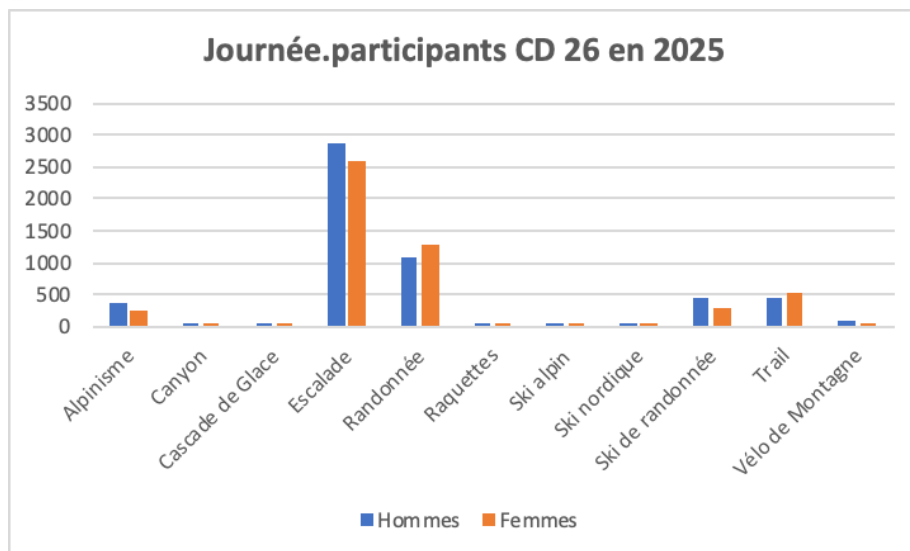


Annexe 5 : Activités et capacité d'encadrement.





Annexe 6 : Journée. Participants au périmètre CD 26.



Annexe 2



PDT 2026-2028 V0 DU 18 NOVEMBRE 2025

Comité de la Drome des Clubs Alpains et de Montagne - CD26 FFCAM **Plan de Développement Territorial (PDT)** **2026-2028**

PREAMBULE

Le Comité Départemental des Club Alpains Français de la Drome (CD26) est le relais entre sa Fédération (FFCAM) et les clubs de la Drome affiliés à la FFCAM.

Le CD26 a été constitué le 12 juillet 1997 à Valence, il comprend au 30 septembre 2025, 12 clubs affiliés à la FFCAM pour un nombre total de licenciés de 2228 (Annexe 1).

Le CD26 s'est donné pour mission de s'investir dans les domaines du développement des pratiques en montagne, de la formation, de la sécurité en montagne, de l'environnement et d'être un acteur institutionnel et social de son territoire. Les projets décrits ci-après sont la mise en œuvre de ces priorités.

En l'adaptant, à l'échelle et aux spécificités de la Drôme, le CD26 conformément à ses statuts, s'est appuyé sur le projet fédéral, L'engagement Club Alpin- Cap sur 2030.

Face aux défis contemporains auxquels la fédération est confrontée, le projet fédéral identifie les priorités suivantes sur la période de l'Olympiade 2025-2028 :

- une nouvelle gouvernance plus collaborative,
- un engagement écologique pour des pratiques respectueuses de la montagne,
- une montagne plus accessible et inclusive,
- la sécurité et la prévention : un enjeu de responsabilité collective dans nos pratiques sportives,
- le développement de la vie associative et fédérale,
- le renforcement de la formation,
- la gestion et la rénovation de nos refuges et chalets.

En complément de la déclinaison du projet fédéral, notre PDT est construit en cohérence avec le Schéma Directeur des Sports de Nature du Département de la Drôme qui comprend 5 axes prioritaires :

- favoriser l'accès à la pratique sportive des scolaires,
- favoriser l'accès à la pratique sportive des publics cibles départementaux (handicap, ASE, ...),
- favoriser l'amélioration de la santé par la pratique physique,
- prendre en compte les enjeux environnementaux dans la pratique,
- participer à la gestion des lieux de pratique sports de nature,
- contribuer à l'attractivité du territoire.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (PDT)

Ce PDT sera déployé sur la période 2026-2028 en cohérence avec l'olympiade en cours.

Il a été établi en s'inspirant du projet fédéral « L'engagement Club Alpin - Cap sur 2030 » et du schéma directeur des sports de nature du Département de la Drôme en y intégrant le projet de coordination de la gestion des Sites Naturels d'Escalade (SNE) du Département, qui reste un projet majeur sur la période du plan de développement.

De plus, les clubs du département ont été sollicités afin de connaître leurs attentes vis-à-vis du CD26.

Après analyse d'une part, des orientations du projet fédéral et du schéma directeur précités et d'autre part des retours des clubs, les axes de développement du premier PDT sont confortés. En conséquence, nous poursuivrons nos actions selon ces mêmes axes, garantissant ainsi la continuité entre les deux PDT. Nous avons toutefois enrichi l'axe 5 en intégrant des engagements visant à rendre la montagne accessible et inclusive.

Enfin nous avons intégré un volet présentant dans les grandes lignes le modèle économique du CD26.

Nos **6 Axes de développement** sont :

Axe 1 : Coordonner les clubs, affiliés FFCAM ou non, et les gardiens de site dans la gestion des SNE en lien avec les pouvoirs publics et l'appui du Comité de Pilotage (COPIL) SNE.

Axe 2 : Formation et sécurité : déploiement des cursus de formation avec une attention particulière à la formation des pratiquants, animation départementale du retour d'expérience.

Axe 3 : Développement de la vie associative et des activités : accueil de nouveaux clubs (désignation d'un club référent), favoriser les liens interclubs, la mutualisation, les échanges d'informations, valoriser et promouvoir les activités proposées par la fédération.

Axe 4 : Développement des actions en faveur de la protection du milieu.

Axe 5 : Jeune et éducation : appui des clubs dans la mise en place et la pérennisation des écoles de sport et d'aventures, proposer aux jeunes un parcours individuel de formation, organiser des rassemblements, recherche de partenariat avec des établissements scolaires.

Axe 6 : Communication et relations institutionnelles : développement du site <https://cd-drome.ffcam.fr>, utilisation des réseaux sociaux ; développement de liens avec les autres fédérations sportives : FFME, FFS, FFVL, FSGT, FFRP,...

Axe 1 : Coordonner les clubs, affiliés FFCAM ou non, et les gardiens de site dans la gestion des SNE

Le CD26 assure la coordination de la gestion des Sites Naturels d'Escalade (SNE) depuis début 2023.

Un membre élu du CD26 pilote ce dossier avec l'appui de la fédération, des autres membres du CD26 et de l'Agent de Développement. Il assure cette mission en étroite collaboration avec le Service Environnement Sport du Département.

A date, les avancées sont significatives :

- 6 communautés de communes sur 7 concernées ont pris la compétence escalade,
- 13 accords de délégation, entre club référent et CC, sont signés ; sur ces 14 accords, 13 sont portés par des clubs affiliés à la FFCAM ; il reste 4 accords de délégation à finaliser et signer,
- La gestion du stock de topos et le lancement de la réédition du topo sur le territoire des Baronnie permet de sécuriser l'aspect financier du modèle (achat de matériel, pérennité de l'emploi d'agent de développement).

Pour autant, les efforts doivent être maintenus pour aboutir à un conventionnement complet de ces sites de pratique, conditionné en particulier par la signature des conventions d'usage entre propriétaires des chemins d'accès, parking, falaises et CC.

Dans le cadre du présent Plan de Développement, les engagements retenus sont :

- 1.1. **Poursuivre la mise en place du modèle de gestion des SNE** en rencontrant les propriétaires/EPCI/Communes n'ayant pas encore signé d'accord de délégation et de convention d'usage.
- 1.2. Animer le réseau de gestion des SNE : mise en lien des acteurs et s'assurer de la gestion dans le temps tout en restant un interlocuteur identifié ; aller vers une culture commune de la gestion bénévole des SNE.
- 1.3. **Apporter un soutien aux clubs dans les commandes de matériel** d'équipement des SNE,
- 1.4. **Créer et tenir à jour une page sur le site internet du CD26** centralisant toutes les informations sur l'ouverture et la fermeture des SNE, ainsi qu'une présentation du modèle mis en place et des rôles de chacun.
- 1.5. **Travailler en étroite collaboration avec notre Fédération Nationale**, plus particulièrement avec le Cadre technique National en charge de l'animation du Comité technique des sites de pratiques, de manière à inscrire le mode de gestion des falaises drômoises dans le processus fédéral récemment défini.
- 1.6. **Construire des relations pérennes et naturelles avec les organismes** (LPO, ONF, CEN, Parcs...) **ainsi que les associations de chasseurs** ; participer aux instances locales au sujet de la conciliation des usages, en particulier sur les relations entre grimpeurs et naturalistes ; s'assurer d'une bonne conciliation entre l'escalade et les autres activités et tenir informés les clubs des échanges lors de ces réunions.
- 1.7. **Gérer les topos** : rééditer les topos en lien avec les clubs locaux, s'assurer d'une bonne cohabitation entre les différents topos et intervenir sur la question des topos « commerciaux » ayant des fins mercantiles, par opposition aux ouvrages ayant pour unique but de financer l'équipement ; gérer la vente et rétribution des topos.
- 1.8. **Valoriser le travail de bénévolat entrepris pour la gestion des SNE** : animations/soirées grand public pour présenter le travail d'équipement ; journée escalade et échanges entre grimpeurs mais aussi propriétaires, EPCI, grand public ; communiquer sur ce travail (site web <https://cd-drome.ffcam.fr> , lettre d'informations, post réseaux sociaux via Fédération nationale dans un premier temps).
- 1.9. **Organiser un stage « héritage ouvriers »** ou le cas échéant dans un format adapté à la gestion des SNE Drômoises, chaque année dans un secteur différent et selon les besoins des clubs.

Axe 2 : Formation et sécurité

La formation des adhérents et des cadres a toujours été une préoccupation majeure de la fédération afin de garantir une pratique sûre des nombreuses activités proposées au sein des clubs.

La refonte en profondeur des cursus de formation renforce encore la volonté de la fédération de proposer un véritable parcours de formation à ses adhérents.

Dans ce contexte, le niveau départemental doit prendre toute sa place de relais entre les clubs et le niveau régional.

Le CD26 dispose d'atouts indéniables lui permettant d'assurer le rôle attendu avec la présence :

- d'instructeur ou de moniteur fédéral dans les principales activités notamment : sports de neige, alpinisme, escalade, randonnée, canyon et sur le thème Avenir montagne ;
- de Délégués Techniques Territoriaux (DTT) couvrant notamment les Départements de la Drôme et de l'Ardèche pour sports de neige, alpinisme, randonnée, canyon, auxquelles il faut rajouter l'escalade et le vélo de montagne grâce à la collaboration avec le CD Ardèche.

En parallèle l'animation départementale visera à insuffler une démarche « Prévention Sécurité » auprès des clubs en s'appuyant sur le retour d'expérience et le partage des bonnes pratiques.

Dans le cadre du présent Plan de Développement, les engagements retenus sont :

- 2.1. **Informier régulièrement les clubs sur les possibilités d'accréditation des cadres à valider** les compétences des pratiquants et promouvoir cette accréditation ;
- 2.2. **Identifier le besoin de formation des pratiquants** dans les clubs drômois qui nécessite une mutualisation des ressources de formateurs et proposer une réponse adaptée ;
- 2.3. **Identifier le besoin de formation des cadres** (y/c recyclage), pouvant être réalisée sur le territoire Drôme-Ardèche (lieux adaptés et encadrants « locaux ») afin de limiter les déplacements, et proposer une réponse adaptée ;
- 2.4. **Programmer régulièrement une formation pour cadre dirigeant** sur le territoire Drôme-Ardèche.
- 2.5. **Instruire la question de l'aide financière**, intégrant la mise à disposition de bénévoles, voir le prêt de matériel, pouvant être apportée par le CD26 pour la formation des pratiquants ;
- 2.6. **Animer la démarche « Prévention sécurité » au niveau du département**, promouvoir et aider à la mise en place dans les clubs de la commission prévention sécurité.

Axe 3 : Développement de la vie associative et des activités.

Les clubs du département, comme l'ensemble des clubs affiliés à la FFCAM, disposent en général de structures leur permettant un fonctionnement autonome, à la fois dans leur gestion au quotidien, mais également dans le développement de leurs activités (organisation d'événements, recherche de partenariat, demande de subvention, participation au forum des associations de leur commune, ...).

Pour autant, le CD26 se doit de jouer un rôle auprès des clubs de son territoire, notamment, en :

- accompagnant les clubs qui disposent de structures moins solides ou nouvellement affiliés à la FFCAM ;
- développant des rencontres interclubs afin de créer du lien et d'échanger sur les bonnes pratiques ;
- relayant les événements nationaux ;
- valorisant l'engagement des bénévoles.

Dans le cadre du présent Plan de Développement, les engagements retenus sont :

- 3.1. **Développer des événements complémentaires pérennes** en complément de l'événement historique Poudre et Peaux ;
- 3.2. **Mettre en place une veille et relayer efficacement les événements nationaux** (Grands Parours, Rassemblement vélo de Montagne,...) ;
- 3.3. **Identifier les besoins de diversification des activités** proposées par les clubs du Département et instruction de l'appui pouvant être fourni par le CD26 ;
- 3.4. **Mener une réflexion collective sur les conditions de développement maîtrisé** des clubs, définir des indicateurs de pilotage ;
- 3.5. **Instruire la question de la valorisation du bénévolat**, échange sur les bonnes pratiques mises en œuvre par les clubs et les Comités voisins en matière de valorisation du bénévolat ;
- 3.6. **Rechercher des partenariats**, en particulier avec des fournisseurs d'équipements, au bénéfice des adhérents des clubs Drômois.

Axe 4 : Développement des actions en faveur de la protection du milieu.

Le changement climatique, provoqué par l'augmentation des gaz à effet de serre, entraîne de profonds déséquilibres : fonte accélérée des glaciers, élévation du niveau des mers, multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes, et libération de nouveaux gaz issus du dégel du pergélisol. À ces dérèglements s'ajoutent la destruction de la biodiversité, la surexploitation des ressources en eau douce, ainsi que la pollution liée aux plastiques et aux substances toxiques. Ensemble, ces facteurs fragilisent gravement les écosystèmes, notamment en milieu montagnard.

En montagne, les conséquences sont déjà visibles : vidanges de lacs glaciaires, coulées de boue, effondrements rocheux et menaces croissantes sur les infrastructures emblématiques. Ces bouleversements modifient en profondeur les paysages, les écosystèmes et les pratiques humaines, sportives et touristiques qui en dépendent. Le département de la Drôme n'échappe pas à ces transformations.

Dans une logique de coopération avec les populations locales, les professionnels des sports de nature, les associations de protection de l'environnement, les fédérations partenaires et les collectivités territoriales, le CD26 s'engage à participer activement aux instances visant à limiter l'impact environnemental des activités et des sports de nature. A ce titre, en janvier 2023, le CD26 a adopté une « Politique Milieu Montagnard », affirmant sa volonté de montrer l'exemple et d'accompagner les clubs ainsi que leurs adhérents dans la préservation de ces milieux fragiles.

Dans le cadre du présent Plan de Développement, les engagements retenus sont :

- 4.1. **Participation et coopération locales** : collaborer avec les instances et commissions liées à la protection de la montagne et à l'environnement ;
- 4.2. **Sensibilisation environnementale** : informer et former les adhérents, licenciés et usagers sur les bonnes pratiques écologiques ;
- 4.3. **Réduction de l'empreinte carbone** : accompagner les clubs dans la mise en œuvre de mesures pour diminuer les émissions et promouvoir la mobilité douce.
- 4.4. **Écoresponsabilité dans les activités sportives** : encourager la mutualisation, la réparation du matériel et l'organisation d'événements durables ;
- 4.5. **Préservation et restauration des milieux naturels** : soutenir les actions de réhabilitation et la gestion durable des espaces de montagne.

Axe 5 : Vers une montagne accessible et inclusive

Il est important pour la FFCAM de rendre la montagne **accessible et inclusive** pour tous, en particulier les jeunes, les femmes, les personnes en situation de handicap, en renforçant les écoles d'escalade et d'aventure, les projets d'excellence et les événements fédérateurs. Aussi, elle développe des **mesures pour lever les obstacles économiques**, promeut la **prévention des violences sexistes et sexuelles** via formation et soutien, et adapte ses pratiques pour mieux **intégrer les personnes en situation de handicap** en partenariat avec des structures spécialisées.

Dans le cadre du présent Plan de Développement, les engagements retenus sont :

5. 1. **Soutenir et dynamiser les clubs en structurant et pérennisant les écoles de sport et d'aventure**, tout en formant encadrants et jeunes « passeurs de montagne » ;
5. 2. **Faciliter l'accès des jeunes à la montagne** grâce à des dispositifs innovants et à des partenariats avec les collectivités et le milieu éducatif ;
5. 3. **Promouvoir la place des femmes** dans la montagne et la gouvernance sportive par la parité, la formation, la sensibilisation et la valorisation des réussites féminines ;
5. 4. **Lutter contre les violences sexistes et sexuelles** en renforçant la prévention, la formation et le soutien pour garantir un environnement sportif respectueux et sûr ;
5. 5. **Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap** en adaptant les pratiques et en collaborant avec des structures spécialisées comme la Fédération Handisport.

Axe 6 : Communication et relations institutionnelles.

Il est important que le CD26 soit un acteur et un interlocuteur reconnu dans le Département et au-delà, ainsi :

- chaque événement majeur doit faire l'objet d'une communication ciblée auprès des pouvoirs publics, des médias, de nos partenaires et du public afin que chacun puisse s'y associer et s'y retrouver ;
- toutes les actions menées sur le territoire doivent être conduites en concertation avec les représentants des réseaux de gestionnaires d'espaces naturels et des sports de nature (Département, agglomérations, villes, clubs ou fédérations sportives, Parcs naturels régionaux du Vercors et des Baronnies Provençales, associations naturalistes ou environnemental, sociaux professionnels de la montagne et des sports de natures, ...).

Le CD26 s'efforcera également de nouer des relations de partage et d'échange avec d'autres comités sportifs (Ex : randonnée pédestre) et avec son voisin le Comité Départemental FFCAM de l'Ardèche.

Les relations institutionnelles jouent un rôle essentiel dans la définition et la diffusion de la raison d'être du CD26. Elles visent à représenter et promouvoir le comité auprès des institutions et des décideurs locaux, en assurant un lien crédible et alignée avec la réalité du terrain entre le CD26, les clubs et les parties prenantes externes que sont collectivités, pouvoirs publics, etc. Elles ont également pour mission de faire connaître et faire vivre la raison d'être du CD26 et de la FFCAM auprès des parties prenantes et du grand public. Les relations institutionnelles doivent être un levier d'image et d'influence, constituant un argument différenciant dans les démarches institutionnelles (appels d'offres, demandes d'aides, partenariats), renforçant ainsi la crédibilité et la responsabilité du CD26, de ses clubs et de la FFCAM.

Dans le cadre du présent Plan de Développement, les engagements retenus sont :

- 6.1. **Valoriser l'identité du CD26** : promouvoir une image moderne, inclusive et fondée sur des valeurs partagées ;
- 6.2. **Renforcer la communication et la visibilité** : collaborer avec les médias et utiliser des outils numériques pour diffuser efficacement les actions locales ;
- 6.3. **Développer les partenariats** : travailler avec les fédérations, acteurs locaux et structures écoresponsables pour soutenir les initiatives durables ;
- 6.4. **Promouvoir une vision éthique et durable** : mettre en avant la sécurité, la formation et la protection des territoires dans les pratiques de montagne.

Modèle économique - Conditions de réussite – Pilotage.

Modèle économique – Conditions de réussite

Les ressources financières permettant au CD26 d'assurer les missions confiées par le Département de la Drôme et la FFCAM ont pour origine :

- les subventions du Département au titre du projet SNE et de l'aide au fonctionnement des Comités de sport de nature,
- produit de la vente des topos d'escalade,
- la subvention de la FFCAM venant en appui des Comités territoriaux employeurs,
- la quote-part départementale intégrée au coût de la licence de l'ensemble des adhérents Drômois.

Comme souvent dans le monde associatif, l'équilibre financier est fragile et très (trop) dépendant des subventions pour lesquelles le CD26 n'a pas de levier.

A l'évidence le déploiement de ce plan de développement est conditionné d'une part, par le maintien de ces subventions et d'autre part, par la pérennité du mode de gestion des topos. C'est la raison pour laquelle nous prêtons une attention particulière à l'émergence de topos commerciaux venant directement en concurrence des topos que nous gérons.

En regard de ces ressources, nos besoins peuvent être présentés selon les postes principaux suivants :

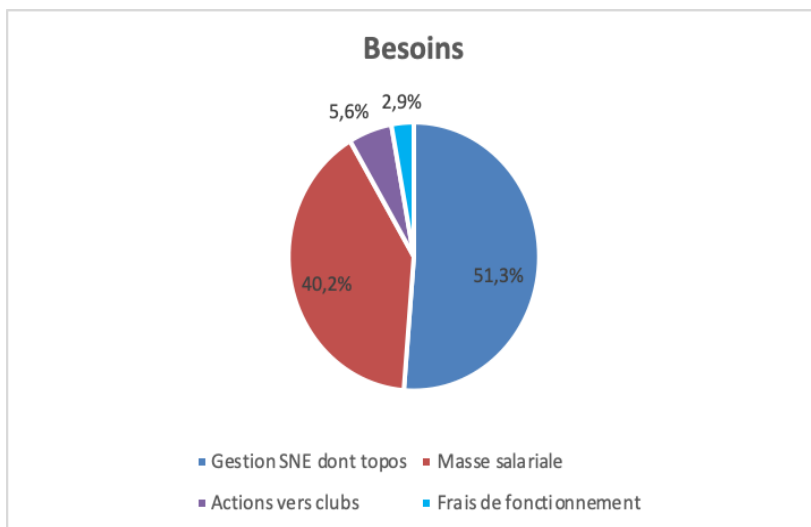
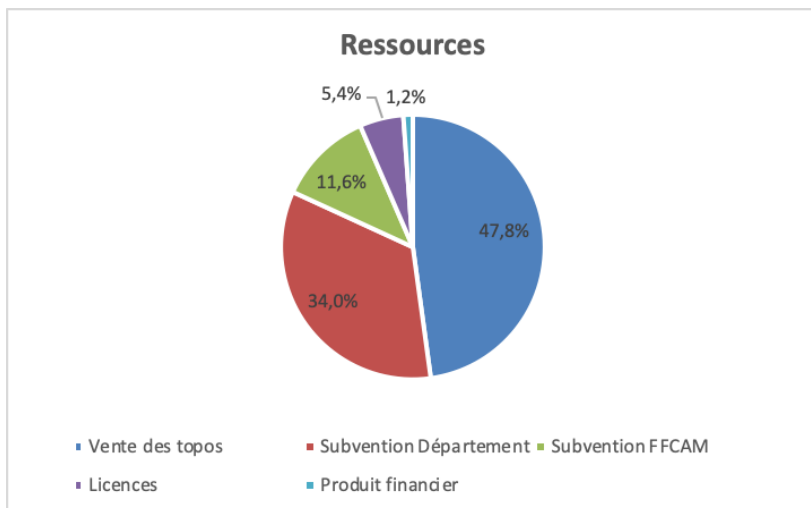
- masse salariale de l'agent de développement,
- frais associés à la gestion des SNE (redistribution aux clubs du produit de la vente des topo + provisions pour réédition et frais de gestion associés, achats d'équipement pour l'entretien des falaises, frais de déplacements,...)
- actions en faveur des clubs (rassemblement, aide à la formation,...),
- frais de fonctionnement (déplacement des membres du CODIR, location de bureau, assurance,...).

Sur un budget récurrent annuel de l'ordre de 90 k€ la répartition des différents postes figure ci-dessous.

Pilotage.

Le texte de base du PDT est volontairement succinct pour gagner en lisibilité. Il est complété par un tableau de bord reprenant nos engagements et déclinant chacun d'eux par des actions concrètes et des indicateurs de résultat ou de pilotage.

Ce tableau de bord est mis à jour régulièrement et servira de base au reporting en CODIR du CD26 notamment.



Annexe 1 : Département de la Drôme - clubs affiliés FFCAM (Adhérents au 30/09/2025)

Club	Ville	Nombre d'adhérents
Club Alpin Français du Grand Serre	Le Grand Serre	74
Silex	Pont de Barret	29
Club Alpin Français du Vercors Sud	La Chapelle en Vercors	59
Club Alpin Français Saoû Synclinal	Saoû	60
Club Alpin Français Crest Val de Drôme	Crest	508
Club Alpin Français Montélimar	Montélimar	201
Club d'Escalade de Buis les Baronnies	Buis les Baronnies	172
Les Caillasses	Die	144
Club Alpin Français Romans	Romans	387
Groupe Alpin Drômois	Valence	10
Club Alpin Français Valence	Valence	484
Densité	Valence	100
Ensemble des clubs de la Drôme		2228

Annexe 4

COMITE DROME FFCAM
07/11/2025

COMPTE DE RESULTAT prévisionnel au 30/09/2025 **Version 2**

	PREVISIONNEL 2024-2025			SUIVI au 30/09/225		
	RECETTES	CHARGES	SOLDE	RECETTES	CHARGES	SOLDE
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	400	2 120	- 1 720	1 070	2 062	- 992
CONFERENCE ANENA	-	500	- 500	-	-	-
POUDRE ET PEAUX	5 000	5 200	- 200	6 460	7 040	- 580
MILIEU MONTAGNARD	7 300	9 100	- 1 800	750	750	-
FORMATIONS	6 000	6 200	- 200	2 700	2 852	- 152
STAGES HERITAGE	100	150	- 50	350	162	188
RASSEMBLEMENT JEUNES	-	-	-	400	-	400
RASSEMBLEMENT GRIMPEURS	3 396	4 067	- 671	3 396	4 867	- 1 471
GESTION DES SNE et Charges ADD	38 000	46 899	- 8 899	38 000	46 906	- 8 906
ENTRETIEN SITES ESCALADE	3 500	7 000	- 3 500	-	-	-
GESTION TOPOS	30 000	24 300	5 700	58 411	35 711	22 700
LICENCES RADIO	-	130	- 130	-	287	- 287
DIVERS	0	-	0	-	-	-
SUBVENTIONS ET COTISATIONS	12 200	230	11 970	14 035	-	14 035
TOTAL	105 896	105 896	- 0	125 572	100 639	24 933

Annexe 5

COMITE DROME FFCAM
07/11/2025

COMPTE DE RESULTAT prévisionnel au 30/09/2025 Version 2

	PREVISIONNEL 2024-2025			SUIVI au 30/09/225		
	RECETTES	CHARGES	SOLDE	RECETTES	CHARGES	SOLDE
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	400	2 120	- 1 720	1 070	2 062	- 992
CONFERENCE ANENA	-	500	- 500	-	-	-
POUDRE ET PEAUX	5 000	5 200	- 200	6 460	7 040	- 580
MILIEU MONTAGNARD	7 300	9 100	- 1 800	750	750	-
FORMATIONS	6 000	6 200	- 200	2 700	2 852	- 152
STAGES HERITAGE	100	150	- 50	350	162	188
RASSEMBLEMENT JEUNES	-	-	-	400	-	400
RASSEMBLEMENT GRIMPEURS	3 396	4 067	- 671	3 396	4 867	- 1 471
GESTION DES SNE et Charges ADD	38 000	46 899	- 8 899	38 000	46 906	- 8 906
ENTRETIEN SITES ESCALADE	3 500	7 000	- 3 500	-	-	-
GESTION TOPOS	30 000	24 300	5 700	58 411	35 711	22 700
LICENCES RADIO	-	130	- 130	-	287	- 287
DIVERS	0	-	0	-	-	-
SUBVENTIONS ET COTISATIONS	12 200	230	11 970	14 035	-	14 035
TOTAL	105 896	105 896	- 0	125 572	100 639	24 933

Annexe 6

Crest, le 13/11/2025

Je soussignée Sophie LEYVAL, secrétaire du CAF
de Crest, ai procédé à la vérification des comptes du
Comité FFCAM Drôme pour l'exercice clôturé au
30 septembre 2025, que je certifie sincères et
conformes.



Annexe 7

COMITE DROME FFCAM
18/11/2025

PREVISIONNELS 2025-2026 et 2026-2027 version 3

	RESULTAT 2024-2025			PREVISIONNEL 2025-2026			PREVISIONNEL 2026-2027		
	RECETTES	CHARGES	SOLDE	RECETTES	CHARGES	SOLDE	RECETTES	CHARGES	SOLDE
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	1 072	2 062	- 991	1 000	2 470	- 1 470	1 000	2 570	- 1 570
CONFERENCE ANENA	-	-	-	-	-	-	-	500	- 500
POUDRE ET PEAUX	6 460	7 040	- 580	5 000	5 800	- 800	5 000	5 800	- 800
MILIEU MONTAGNARD	750	750	-	8 800	9 100	- 300	-	-	-
FORMATIONS	2 700	2 852	- 152	6 000	6 900	- 900	6 000	6 900	- 900
STAGES HERITAGE	350	162	188	-	-	-	-	-	-
RASSEMBLEMENT JEUNES	400	-	400	100	900	- 800	100	900	- 800
RASSEMBLEMENT GRIMPEURS	3 396	4 867	- 1 471	-	-	-	3 000	5 000	- 2 000
GESTION DES SNE et Charges ADD	38 000	46 906	- 8 906	38 000	44 590	- 6 590	30 000	41 800	- 11 800
ENTRETIEN SITES ESCALADE	-	-	-	3 500	7 000	- 3 500	3 500	7 000	- 3 500
GESTION TOPOS	58 411	35 711	22 700	71 100	70 130	970	41 130	32 650	8 480
LICENCES RADIO	-	287	- 287	-	250	- 250	-	250	- 250
DIVERS	-	1	- 1	-	-	-	-	-	-
SUBVENTIONS ET COTISATIONS	14 035	-	14 035	13 870	230	13 640	13 870	230	13 640
TOTAL	125 572	100 639	24 933	147 370	147 370	-	103 600	103 600	-

Annexe 8

Comité Départemental FFCAM Drôme
Maison des Sports de la Vallée
17 rue de la Vallée - 26000 Drôme

**CANDIDATURE AU COMITÉ DIRECTEUR DU
COMITÉ DÉPARTEMENTAL DRÔME FFCAM**

Je soussigné ...GUEYTE Armand.....
Né (e) le 16 juin 1960.....
Demeurant à : ST
Auband'oze.....
.....
Adhérent de l'association : GAD groupe alpinisme drômois
.....
Titulaire de la licence N°260220250001.....

présente ma candidature à l'élection de membre du Comité
Directeur du **Comité départemental Drôme de la Fédération
Française des Clubs Alpains et de Montagne**, au titre de la
représentation :

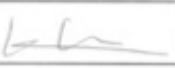
des associations,

Je reconnais avoir pris connaissance des dispositions contenues
dans les statuts et le règlement intérieur de l'association et
notamment de celles relatives à la composition et aux attributions
du comité directeur et du bureau (documents disponibles sur le site web du comité
départemental : <https://cd-drôme.ffcam.fr>).

Fait à St Auban d'oze..... le ...3 novembre 2025.....
Signature


Annexe 9

CD 26 - Émargement AG ordinaire du 25 novembre 2025

Club	Nom représentant	Visa	Km	
CAF Crest Val de Drome	CORNBAYAT Jean-Luc		60	
CAF Grand Serre				
CAF Montélimar	BARBANCON			
CAF Romans	BLEU Nicolas		40	
CAF Valence	CHIVELLE		Ø	
CAF Vercors Sud	THOLLET		70	
CAF Saoû synclinal	JM Belle		90 km	
Densité Escalade Valence	Em JERTZEN		17	
Caillasses de Die	Dupuis		132	
Groupe alpin drômois	Gueyte A			
Club d'escalade de Buis les Baronnies	Eric Michon		226 km	
Silex				
RASUE CD26 Vincent				
Emilie DEDIEU CD26				
Bernard Chevigny			100 km	
Michel Blecic	CD 26 GREEN			
Jean-Luc Chambault				
Marie Hélène Touzalin	TOUZALIN			
Jean-Marc Belle				
Patrick Lambert			Ø	
Kim Chapuis				
Jean-François Leroy			50 km	

Annexe 10



PROCURATION POUR ASSEMBLEE GENERALE

Je soussigné (e) Denis BURLES,

Demeurant à DIEULEFIT

Membre de l'Association dénommée :

CLUB SILEX

Affiliée à la Fédération Française des Club Alpins et de Montagne (FFCAM)
Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

dont le siège est à PONT-DE-BARRET

Titulaire de la licence n° 20259002202604

donne tous pouvoirs à Bernard CHEVIGNY,

adhérent à l'Association : CAF de Montélimar

à l'effet de me représenter à l'assemblée générale convoquée pour le 25 novembre 2025

Je lui donne mandat de voter dans le sens de ses propres décisions.

Je reconnais être informé (e) que le présent pouvoir, donné sans indication de mandataire, ne sera pas pris en compte.

Fait à Dieulefit, le 10 novembre 2025

Signature précédée de la mention manuscrite « Bon pour pouvoir »

Bon pour pouvoir 